

Le 1er février 2017

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 30 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 6 Février 2017 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

a / Approbation du compte rendu n° 29 du 12 Décembre 2016

b / Délibérations

1- Vente du Camping « le Cocagne »

Suite au courrier de Monsieur et Madame Domenech en date du 4 Janvier 2017, un délai supplémentaire d'un mois est demandé, pour la signature de l'acte de vente, soit au 28 Février 2017, en raison de difficultés rencontrées pour obtenir le financement.

Afin de préparer l'acte de vente, une autorisation est réclamée pour la vente du camping « Le Cocagne » cadastré C405, C480 et C482 au profit de Monsieur et Madame Domenech, pour un montant de 150 000 €. La redevance payée au titre de la convention d'occupation précaire d'un montant de 3000 € s'impute par compensation sur le prix de vente.

Par ailleurs Monsieur et Madame Domenech renonçant à l'achat de l'étang, cadastré C404, nous font part de leur intention de le louer avec promesse d'achat à venir. Les conditions du bail sont donc à définir. Un montant de 3600 € annuel avait été voté lors de la délibération du 2 Mai 2016 et une durée de 10 ans est proposée par Monsieur le Maire. (Les Domaines ayant confirmés leurs accords pour une vente à 50 000 €)

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le report de la vente du camping « Le Cocagne » et la location de l'étang. Et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la vente.

2- Avenant à la convention d'occupation précaire du camping « Le Cocagne »

Afin de permettre l'intervention de la SAFER dans cette vente pour pérenniser l'usage et le devenir du camping « Le Cocagne » sur une durée de 10 ans, une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord valant avenant à la convention d'occupation précaire avec promesse de vente ou tout compromis, du 4 Mai 2016, reçu par Maître Rassion, est demandée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce protocole d'accord valant avenant à la convention d'occupation précaire du camping « Le Cocagne »

3- Vente Chemin rural Guiguou / Commune de Sandrans

Afin de délimiter le chemin ,en accord avec Monsieur et Madame Guiguou, une borne devra être posée à chaque extrémité et une clôture grillagée devra être installée le long de la partie ouest.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur l'implantation de cette clôture.

4-Vente à Dynacité, déclassement de parcelles.

Afin de procéder à la cession des parcelles D110, 111, 112, 305 et 330 à Dynacité, dont la vente est prévue le 21 Février 2017 à 10H30 à Bourg en Bresse, une désaffectation des parcelles (le fait qu'elles ne soient plus utilisées par le public) est à constater et un déclassement du bien dans le domaine privée est demandé.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette désaffectation des parcelles et le déclassement dans le domaine privé.

5-Vente Local des pompiers, déclassement du bien.

Afin de procéder à la vente de l'ancien local des pompiers, cadastré D305, à Monsieur Plassard et Madame Prada, dont la signature du compromis de vente est prévue le 8 Février 2017 à 18H00, une désaffectation du bien (le fait qu'il ne soit plus utilisé par le public) est à constater et un déclassement dans le domaine privée est demandé.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur cette désaffectation du bien et le déclassement dans le domaine privé.

6-Remise en état des poteaux d'incendie

Afin de remettre en état 3 poteaux incendie supplémentaires, un devis de Suez a été établi pour un montant de 2309.06€ TTC.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la remise en état des trois poteaux incendie. Et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

7- Travaux supplémentaires voirie

Des travaux supplémentaires concernant la place de la Fontaine, le cimetière et face au restaurant, ont été commmandés par Monsieur le Maire à la demande de la commission voirie pour un montant de 3363.90 € TTC.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur les travaux supplémentaires de voirie et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

8-Rénovation du Presbytère

Dans le cadre de la rénovation de l'appartement du presbytère, un devis de la société Crozier a été établi pour un montant de 1105.07 € TTC, afin de remplacer les gouttières sur le bâtiment. Dans le but d'intégrer cette prochaine facture dans l'opération 155 du budget 2016 'Rénovation appartement du presbytère », un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit complémentaire des dépenses imprévues 020/020 à l'opération 155 'Rénovation appartement du presbytère » du budget commune pour un montant de 1300 €.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur ce devis et autoriser Monsieur le Maire à signer le document.

c/ Questions diverses et informations

- **Arrêté budget assainissement:** Afin de régler la facture de champagne FIR d'un montant de 614.40 € TTC concernant la cérémonie d'inauguration de la station d'épuration, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit complémentaire des dépenses imprévues 022/022 au compte fêtes et cérémonies 6232/011 pour un montant de 200 € sur le budget 2016.
- **PACS :** La loi de modernisation de la justice du XXI e siècle transfère des missions des tribunaux aux communes : enregistrement et dissolution des Pacs, changements de prénoms.
- **Zéro phyto:** Le centre de gestion de l'Ain nous informe que l'usage des produits phytopharmaceutiques sera interdit aux collectivités locales à partir du 01/01/2017.
- **GPU (Géoportail national de l'urbanisme) :** La Préfecture nous informe qu'au 1 Janvier 2016, tous les documents d'urbanisme élaborés ou révisés, et notamment le PLU, devront être numérisés et publiés sur le GPU.
- **Fiscalité directe locale :** Mail de Monsieur Mariotti nous informant sur le passage à la FPU (Fiscalité professionnelle unique)
- **Dotations de l'état :** Courrier du Président de conseil départemental sur les sommes allouées à la collectivité au titre de l'année 2016.
- **Dossier PERINI :** Monsieur Mariotti du Trésor Public nous informe que certaines sommes ont été récupérées.(124.27, 72.63 et 88.57 €)
- **Visite du Sénat :** les candidats sont appelés à se manifester.